

âmes infortunées fussent toujours sous l'empire des Démon. “ Hélas ! “ s’écria madame de la Pelterie, que d’âmes sauveraient, dans ce pays, “ les dépenses frivoles d’une seule collation de Paris, et celles d’un seul “ ballet, qui ne dure que deux ou trois heures ! Je ferai ce que je pourrai “ pour secourir ces bonnes gens : si je pouvais les aider de mes propres “ bras, je le ferais de bon cœur ; je tâcherai de planter quelque chose pour “ eux.” Quand on leur eut interprété ces paroles de madame de la Pelterie, les sauvages se mirent à rire, disant que les blés que de si faibles bras auraient semés seraient beaucoup trop tardifs. La conclusion fut qu’on ferait un effort pour les secourir au printemps. Mais cet effort, auquel la Compagnie de la Nouvelle-France ne répondit pas, ne pouvait changer en mieux l’état des sauvages. Madame de la Pelterie n’avait guère à leur offrir que son zèle. En fondant des Ursulines à Québec, elle s’était seulement engagée de parole sans passer aucun contrat en leur faveur ; et il se trouva qu’à la fin sa fondation fut si modique, qu’elle n’eût pas suffi seulement pour meubler les Religieuses et leurs séminaristes. Les défricheurs qu’elle avait amenés pour les Ursulines étaient en trop petit nombre ; et, comme elle l’avait promis, elle essaya de cultiver la terre de ses propres mains, pour avoir de quoi soulager quelques pauvres néophytes. De son côté, le commandeur de Sillery n’avait assigné un fonds que pour six défricheurs, qui devaient travailler au village de ce nom ; et une autre personne zélée en fit passer quatre autres, pour l’avantage des sauvages de la Nouvelle-France. Mais ces secours n’étaient rien, en égard aux besoins ; et la Compagnie des Cent-Associés, qui aurait dû y pourvoir, se contenta d’accorder à ceux des sauvages chrétiens qui seraient déjà sédentaires les mêmes faveurs, dans son magasin, qu’elle faisait à tous les Français : c’est-à-dire, de leur vendre les marchandises et d’acheter leurs fourrures aux mêmes prix ; comme aussi d’ordonner qu’on concédât quelques terres défrichées à de jeunes filles sauvages, qui se mariaient ; et, enfin, de destiner, tous les ans, une somme d’argent, pour faire quelque présent à ceux des Hurons chrétiens qui viendraient se fournir de ses marchandises. C’était ne rien faire, au fond, pour rendre sédentaires ces sauvages errants. Aussi l’œuvre de leur conversion ne fit que languir, malgré le zèle des communautés religieuses.

IX.

La Compagnie ne fait presque rien pour l’entretien du culte.

La Compagnie des Associés ne montra pas plus de bon vouloir, pour l’augmentation et l’affermisssement de la colonie. Par le troisième article de son acte d’établissement, elle avait promis d’entretenir, dans chacune des habitations qu’elle ferait construire, trois ecclésiastiques au moins, de les loger, de les nourrir, de leur fournir des ornements et de les entretenir